

**DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA 36^{ÈME}
SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE**

La Conférence,

1. **DECIDE** que la 36^{ème} session ordinaire de la Conférence, qui se tiendra à Addis-Abeba, (Ethiopie), se tiendra aux dates suivantes :
 - i) Quarante-cinquième (45^{ème}) Session Ordinaire du Comité des Représentants Permanents (COREP), du 16 au 27 janvier 2023 ;
 - ii) Quarante deuxième (42^{ème}) Session Ordinaire du Conseil exécutif, 15 et 16 février 2023 ; et
 - iii) Trente-sixième (36^{ème}) Session ordinaire de la Conférence, 18 et 19 février 2023.

2. **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir avec succès la trente-sixième (36^{ème}) session ordinaire de la Conférence et les réunions préparatoires du Conseil exécutif et du COREP suivant les dates susmentionnées.